COMITÉ TECHNIQUE

Collectivité :

PARTICIPATION EMPLOYEUR À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Références :

- Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs

Principe :

Les collectivités souhaitant instaurer des participations doivent engager le dialogue social passant par la consultation du Comité Technique.
Les choix opérés par les collectivités (risques, dispositifs…) sont soumis à l'avis préalable du Comité Technique.

COLLECTIVITÉ : ……

Nombre d'habitants ……Nombre d'agents titulaires……. Nombre d'agents Contractuels…….

Personne en charge du dossier :

NOM – Prénoms : ……

Fonction : ……

Numéro de téléphone : ……

MODALITES D'APPLICATION ENVISAGEES

- ***- Mise en place d'une protection sociale complémentaire Santé selon :***

☐ Labellisation

☐ Convention de participation

- ***Mise en place d'une protection sociale complémentaire Prévoyance selon :***

☐ Labellisation

☐ Convention de participation

☐ Convention de participation mutualisée avec mandat au Centre de Gestion

- ***Montant de la participation :***

Procédure suivie	Pour le risque Santé	Pour le risque Prévoyance
Labellisation **ou** **Convention de participation**	Montant forfaitaire mensuel par agent : …… €	Montant forfaitaire mensuel par agent : …… €
Convention de participation (exclusivement)	Fourchette de participation mensuelle par agent de …… à …… €	Fourchette de participation mensuelle par agent de …… à …… €

DEMANDE DE PARTICIPATION EMPLOYEUR À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

DATE D'EFFET :

<u>Visa de l'Autorité Territoriale :</u>

Fait à :

Le : ……/……./……..

Signature

PIÈCES À FOURNIR

☐ **Projet de délibération**

☐ **Convention de participation (éventuellement)**

À DEFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES OU EN CAS D'ENVOI DES ÉLÈMENTS APRÉS LA DATE LIMITE, LE DOSSIER NE POURRA ÊTRE PRÉSENTÉ EN SÉANCE

CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE DE GESTION

Avis du Comité Technique– SÉANCE DU ……/……./……

☐ AVIS FAVORABLE

☐ AVIS DÉFAVORABLE